

# LES QUATRE MOTS D'ORDRE POUR PRENDRE SOIN DE LA FORÊT EN HIVER : **RÉCOLTER, RENOUVELER, DÉBROUSSAILLER, CHASSER**

Paris, le 18 décembre 2025

L'hiver est une saison cruciale pour la forêt. Loin d'être figée, elle doit bénéficier d'une gestion active pour lui permettre d'assurer son rôle de pompe à carbone, d'accueillir la biodiversité et de fournir le bois dont la société a besoin. Fransylva, la fédération des 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêt, rappelle à cette occasion les quatre mots d'ordre pour prendre soin de la forêt en hiver :

## 1. RÉCOLTER

L'hiver est la saison de prédilection pour effectuer **les récoltes et les éclaircies**, des feuillus notamment qui fournissent **bois d'œuvre et de chauffage** et représentent ¾ de la forêt française.

**La forêt est au repos**, la sève ne circule plus dans les arbres, il n'y a ni bourgeons ni feuilles, **ce qui minimise l'impact des travaux forestiers sur l'écosystème** tout en respectant le cycle naturel des arbres.

Le **débardage des bois** doit se faire quand le sol est suffisamment dur (non détrempé).

L'hiver est aussi l'occasion de mener des **travaux d'élagage, de dépressoage, de taille de formation**. C'est le moment pour entretenir les cloisonnements sylvicoles ainsi que les **chemins et les bordures de routes** : la chute d'arbres morts ou de branches (notamment sous le poids de neige) engage la **responsabilité du propriétaire de la parcelle**.

Pour favoriser la prochaine récolte, le **martelage** (sélection et marquage des arbres) est nécessaire et plus facile à cette saison.

Ces travaux indispensables sont **strictement encadrés** et doivent être planifiés et réalisés conformément au **document de gestion** de la forêt agréé par l'établissement public CNPF et obligatoire dans bien des cas.

## 2. RENOUVELER

La période hivernale est aussi celle de la **plantation et du suivi de la régénération naturelle** :

- Le terrain de la plantation doit être préparé par des **broyages** et par le travail du sol.
- La plantation peut être réalisée **en plein, par nid ou par îlot**, en **enrichissement** de régénération naturelle, en « **regarni** » ou remplacement des plants morts dans une

plantation de l'année précédente, en veillant à la **diversification** des essences et au **contrôle de la végétation** autour des plants pour libérer leur croissance.

### 3. DÉBROUSSAILLER

L'action de l'Homme en forêt est indispensable pour prévenir les incendies. L'hiver est une saison propice au **débroussaillement** : les végétaux ayant perdu leurs feuilles, les interventions sont possibles et plus faciles.

**Lors de feux de forêts, 90% des maisons détruites étaient pas ou mal débroussaillées aux alentours<sup>1</sup>.** Le débroussaillement permet de créer **une ceinture de sécurité**, des ruptures dans la végétation qui limitent ainsi la propagation des feux.

Le débroussaillement sur 50 mètres autour des habitations et bâtiments est **une obligation légale pour les occupants**, situés dans un territoire à risque. Le non-respect de ces obligations est sanctionné par une **amende** administrative de 1500€ ou bien de 50€ par m<sup>2</sup> non débroussaillé, avec une mise en demeure décidée par le maire de la commune, et une possibilité d'astreinte.

### 4. CHASSER

**La population de grands gibiers dans nos forêts** (cerfs, chevreuils, sangliers) **a été multipliée par 10 en 40 ans**. Dans certains territoires, la population est hors de contrôle.

Ce déséquilibre compromet gravement le renouvellement : **destruction des jeunes plants et semis** pour se nourrir ou marquer son territoire, préférence du gibier pour **certaines essences** (qui sont souvent les plus résilientes au changement climatique), **écorçage** qui disqualifie certains arbres d'avenir, etc. Cette action du gibier modifie la diversité des essences et affecte fortement la production de bois d'œuvre.

L'**équilibre forêt-gibier** nécessite une bonne collaboration entre forestiers et chasseurs. Les forestiers signalent les dégâts causés par le grand gibier et ceux-ci doivent être pris en compte pour quantifier **les effectifs des plans de chasse** et protéger en priorité les zones les plus fragiles. **Ces plans de chasse doivent être réalisés le plus tôt possible à partir de l'ouverture de la chasse** pour épargner les renouvellements durant l'hiver.

---

Fransylva agit pour les forestiers privés en France et en Europe, aux côtés de ses partenaires de la filière forêt-bois. La fédération rassemble des femmes et des hommes engagés pour les générations futures en adaptant les forêts françaises au changement climatique.

Contact presse - Agence Artcher  
[pierre-philippe.frieh@artcher.fr](mailto:pierre-philippe.frieh@artcher.fr) 06 65 34 15 29  
[foulques.dargoeuvres@artcher.fr](mailto:foulques.dargoeuvres@artcher.fr) 06 69 56 81 65

---

<sup>1</sup> Gouvernement, Débroussailler pour prévenir les feux de forêt, 10 octobre 2024.